L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 12 MARS 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande 1000 bêtes blanes audessous de deux ans pour le Grand Prix de l'Echi-tion de Rabbs, qui aura lieu au Musée à Dix bouts de Robinson, le 25 mars. Des prix pour le montant de $1000 seront décernés. Pour plus de renseignements s'adresser ou envoyer son nom et son adresse au directeur. 7mars—

DEMANDE—$4000 à 6 pour cent sur hypothèque 1ère classe, sur une maison de 3 étages en briques; 10 chambres, 6 cabinets, 2 magasins et un warehouse à 2 étages, près de la cathédrale : rapporte $80 par mois. Adresser à la lettre G, au bureau de l'Abeille. 7 mars—1 sem

AVENDRE.

Désirant se retirer des affaires, on offre à vendre le café situé au No 5 rue Canal. Bon placement. Wm. B. Barnett, notaire, 39, Exchange Alley. 7mars—7

ASSURANCES

Vingt-Huitième Tableau Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances
HOPE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau : No 188 rue Gravier.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1885 :

Sur les risques d'incendie	$409,245 28
Sur les risques de mer	54,324 83
Sur les risques de rivières	26,385 35
	$490,555 46
A ajouter : Primes non acquises de 1884	83,989 25—$574,544 71
A ajouter : Intérêts, profits et pertes	20,871 00
	$595,415 71
A déduire : Pertes payées sur les risques de 1884	$183,905 58
Et sur les risques de mer	25,498 63
Et sur les risques de rivières	12,268 43
	$226,672 64
Rémunérations	8,187 43
Réassurances	26,410 97—261,271 04
Primes remboursées	60,353 31
Refactions	73,992 27
Bureau des assureurs, salaires et autres dépenses	38,826 21—$429,442 53
	165,973 18
A déduire dividende semi-annuel de 5 o/o, payable à partir du 14 janvier 1885	12,206 20
	$153,766 98
Dividende semi annuel de 5 o/o, payable à partir du 14 janvier 1886	12,500 00
Montant reservé pour pertes non réglées	16,732 84
Montant reservé pour risques non terminées au 31 décembre 1885.	104,534 14
Montant porté au fonds de réserve	20,000 00
	$153,766 98

—ACTIF.—

Prêts sur hypothèques	26,316 67
Prêts sur nantissement	127,584 56
Effets pour primes	9,213 93
Billets à recevoir sur demande	9,513 86
Bons d'Etat et de ville	44,795 54
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	11,657 84
Du par des compagnies d'assurance	3,100 00
Mobilier de bureau, coffre-fort, etc.	3,048 07
Rives foncières	4,698 59
Primes en voie de perception	106,244 18
En caisse	40,885 79
Total de l'actif	$403,766 98

—PASSIF.—

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises	104,534 14
Pertes non réglées	16,732 84
Dividende de 5 o/o déclaré le 13 janvier 1886	12,500 00
	$403,766 98

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1886.
M. T. DUCROS, Notaire, No 138 rue Gravier.

A ces assemblées des Directeurs tenue le 13 janvier 1886, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1885 soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants, et que la balance des profits, vingt mille piastres, soit portée au compte de fonds de réserve.
14 janv—

Dix-neuvième état de situation annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885 :

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 38	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,300 63	
Ajoutez—Risques non echus de 1884	37,026 32	
		$226,326 95
Profits—		
Ajoutez — Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
Moins les salaires et les frais généraux	11,764 03	15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	
		168,767 29
Profits—		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non payées	1,269 06	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,337 97	
	$88,375 63	

—ACTIF.—

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Prêts sur nantissement	19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la dette et bons à primes de ville, valeur du marché	160,708 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00
Rätisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles de bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22,851 21—278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
[Signé] R. LEVERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
[Signé] CHAS. E. SEE, Notaire.
Le Bureau des Directeurs a une réunion tenue le 14 janvier, après avoir lu de cette $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de participation nette pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.
17 jan—1m

Avis aux Créanciers.

L'Etat de la Louisiane—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans —No 16,952—Michael Dowling vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du détenteur Michael Dowling soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, jr., Esq., notaire-recte ville le MARDI, 30e jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du préliminaire pour un sursis de dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, aussi de nommer Michael Dowling et Jas. Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 février 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
M. A. McDONNELL, Greffier.
Greffier-Greffier.
25 fév—3t au 30 mars

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nile-Orléans,
MARDI, 16 MARS 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE C,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !
Pas d'Ajournement !
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.
Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 16 MARS 1886.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

BILLET ENTIERE $10. DEMI BILLET $5. CINQUIEME DE BILLET $2. DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs de dehors être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, cutraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.
(Nous payons les frais d'express sur toutes les somme de $5 ou plus.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph Dunbar vs. ses créanciers.
Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 14,859—Division D—A vis est par le présent donné aux créanciers de Joseph Dunbar et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente publication, leurs mémoires (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ed. Raine, Jr., syndic dans cette affaire, ne devait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 mars—12 16 20

Etat de la Louisiane—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—Succession de Mary A. Vilbon, individuellement et comme mère de la dite succession.
Nous, soussigné, Notaire public, résidant en la cité de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifions que le 12 février 1886, à 11 heures A. M., dans le lieu et place ci-dessus mentionné, Mary A. Vilbon, individuellement et comme mère de la succession de Mary A. Vilbon, a déclaré qu'elle n'a pas connaissance que la succession de Mary A. Vilbon ait été acceptée par aucun héritier ou légataire, et qu'elle n'a pas connaissance qu'il ait été fait aucun testament par la dite Mary A. Vilbon.
Et de plus, la dite Mary A. Vilbon a déclaré